



PRELEVEMENT RELIQUAT PRET RELAIS S/COMPTE BANCAIRE

Par **cricri1202**, le **17/09/2012** à **17:24**

Bonjour,

Le CMB me prélève un reliquat de prêt relais datant de 09/2007 à échéance unique le 05/09/2009.

Je n'ai pas pu rembourser à cette date, ma maison n'était pas vendue, le cmb à refusé de prolonger mon prêt.

En 05/2010 j'ai remboursé un montant supérieur au capital emprunté, mais inférieur aux total capital + intérêts.

La banque ne m'a jamais envoyé de lettre recommandée pour réclamer le solde, depuis juin 2012, elle me prélève des échéances mensuelles sans m'en avertir, j'ai donc demandé l'annulation de ces sommes, c'est chose faite, et aujourd'hui la banque me prélève la somme de 31000€ sur mon compte bancaire dont le solde est de 0€, je me retrouve donc à découvert et sans aucun justificatif de ce montant.

La banque à t elle le droit de prélever ce qu'elle veut sur mon compte ?

La défaillance de l'emprunteur date de 09/2009, n'y a t il pas forclusion ou prescription, pour réclamer le solde? (2 ans en cas de défaillance de l'emprunteur)

La banque doit elle justifier le montant prélevé ?

Que dois je faire, mon compte est en rouge.

Merci